



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1043
6 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 NOVEMBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je tiens à porter à l'attention du Conseil de sécurité et à la vôtre un fait nouveau gravement préoccupant intervenu dans le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Dans le contexte des menaces éthiopiennes de lancer une attaque générale contre l'Érythrée, afin, pour citer le Premier Ministre éthiopien, "non seulement de reprendre les territoires qui nous appartiennent, mais d'aller plus loin et de donner une leçon au Gouvernement érythréen", l'armée éthiopienne a intensifié au cours de la semaine écoulée ses bombardements contre des villages et des champs érythréens, faisant des victimes parmi les civils et entraînant des pertes matérielles. Lors d'un véritable tir de barrage survenu le 30 octobre 1998 dans le sud-ouest de l'Érythrée (région de Badme), plusieurs villages ont été détruits, plus de 100 champs brûlés et un agriculteur et un enfant tués sur le coup (le bilan des victimes pourrait s'alourdir car il y a eu de nombreux blessés). Le même jour, dans le secteur de Senafe, d'autres tirs de barrage éthiopiens ont détruit des villages, brûlé des champs et tué trois agriculteurs. Nos forces ont riposté pour faire cesser ces bombardements.

Cette intensification des attaques éthiopiennes survenant la veille des négociations de paix à Ouagadougou montre bien que l'Éthiopie se paie de mots lorsqu'elle parle de règlement pacifique; elle a en fait l'intention de faire la guerre. Les mesures d'intimidation et la menace et l'emploi de la force auxquels le Gouvernement éthiopien a constamment recours risquent de compromettre les efforts de paix engagés.

Le Gouvernement érythréen réitère son attachement à la paix; il a participé et continuera de participer à la recherche d'un règlement pacifique et légal. Il n'a pas eu et n'aura pas recours à la force, mais si les menaces, les mesures d'intimidation et les attaques éthiopiennes auxquelles nous assistons devaient se poursuivre, il se défendra et ne portera pas la responsabilité des conséquences.

Nous demandons au Conseil de sécurité de prendre note de la situation existante et l'invitons à exiger du Gouvernement éthiopien qu'il cesse de brandir la menace d'une guerre générale, mette fin aux attaques dirigées contre les villages érythréens, leurs habitants et leurs biens, et s'engage de façon

inconditionnelle et irréversible à rechercher un règlement pacifique. Nous avons toujours préconisé la fin immédiate et inconditionnelle des hostilités en vue de créer un climat propice à la recherche d'un processus pacifique acceptable par les deux parties. L'Éthiopie continue de s'y opposer, ce qui rend nos positions respectives tout à fait claires. Nous demandons au Conseil de sécurité d'exiger la cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités afin de donner aux efforts que l'Organisation de l'unité africaine, entre autres, déploie actuellement de meilleures chances de réussite.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS
